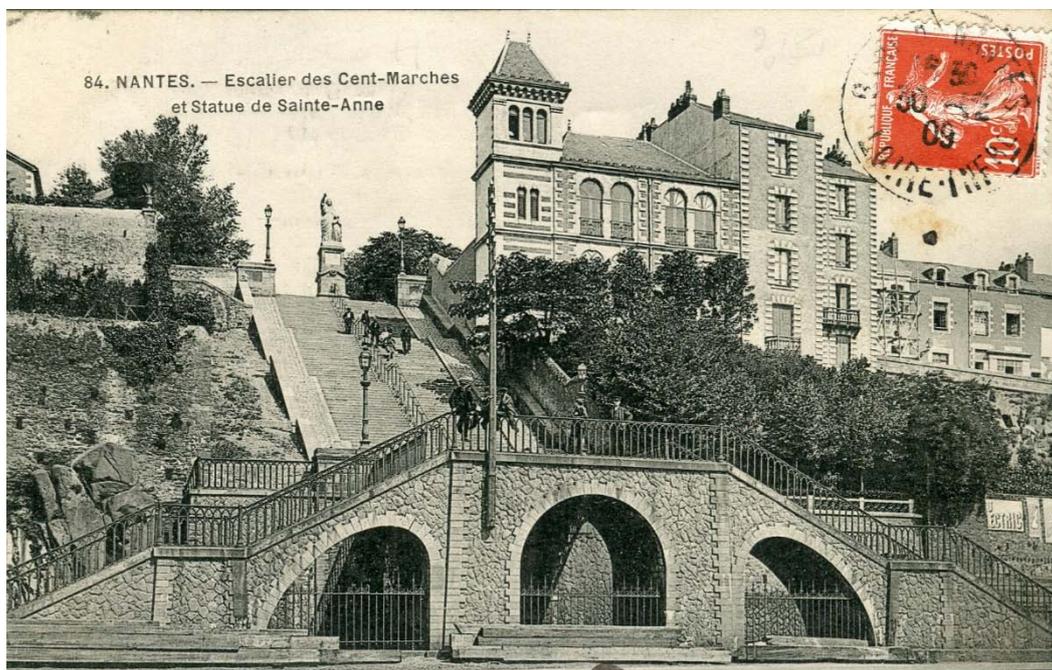


L. Le Bail

LES ESCALIERS DE LA BUTTE

L'Hermitage, un quartier nantais au 19^{ème} siècle



Avril 2015

L. Le Bail

LES ESCALIERS DE LA BUTTE

L'Hermitage, un quartier nantais au 19^{ème} siècle



L'Hermitage, début du 20^{ème} siècle

*« Les escaliers de la butte sont durs aux miséreux,
Les ailes des moulins protègent les amoureux »¹*

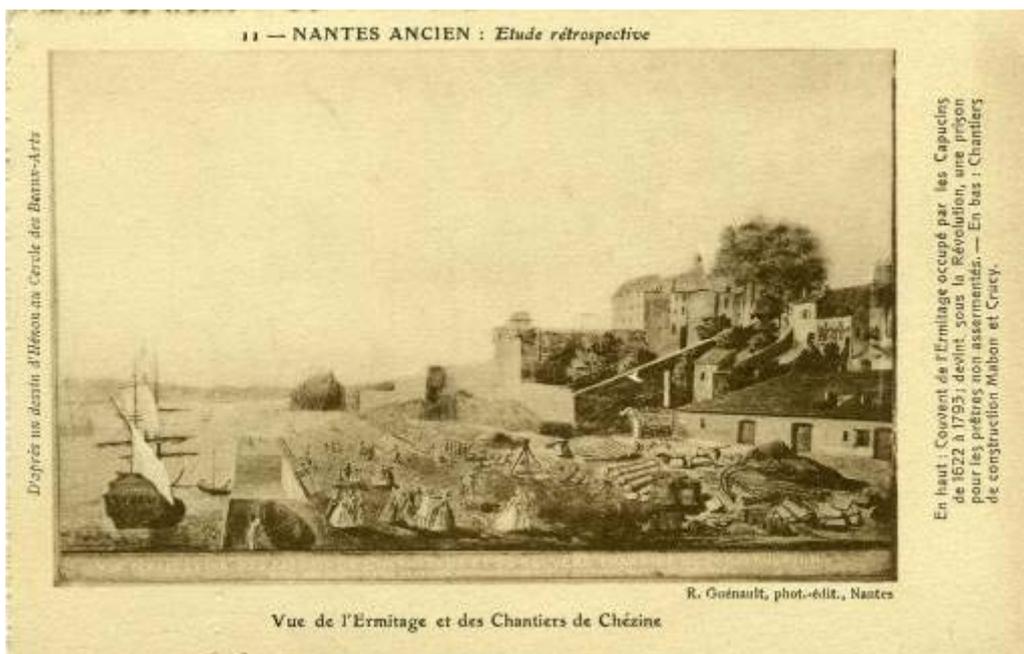
Comme Paris a sa Butte Montmartre, Nantes a sa Butte Sainte-Anne, ou Butte de l'Hermitage ; une Butte qui a eu jadis ses moulins, ses vignes, disparus il y a bien longtemps, mais qui a gardé quelques-uns de ses escaliers.

¹ *La complainte de la Butte*, paroles de Jean Renoir, musique de Georges Van Parys, chantée par Barbara, Mouloudji...

Les escaliers de la Butte

L'Hermitage, un quartier nantais au 19^{ème} siècle

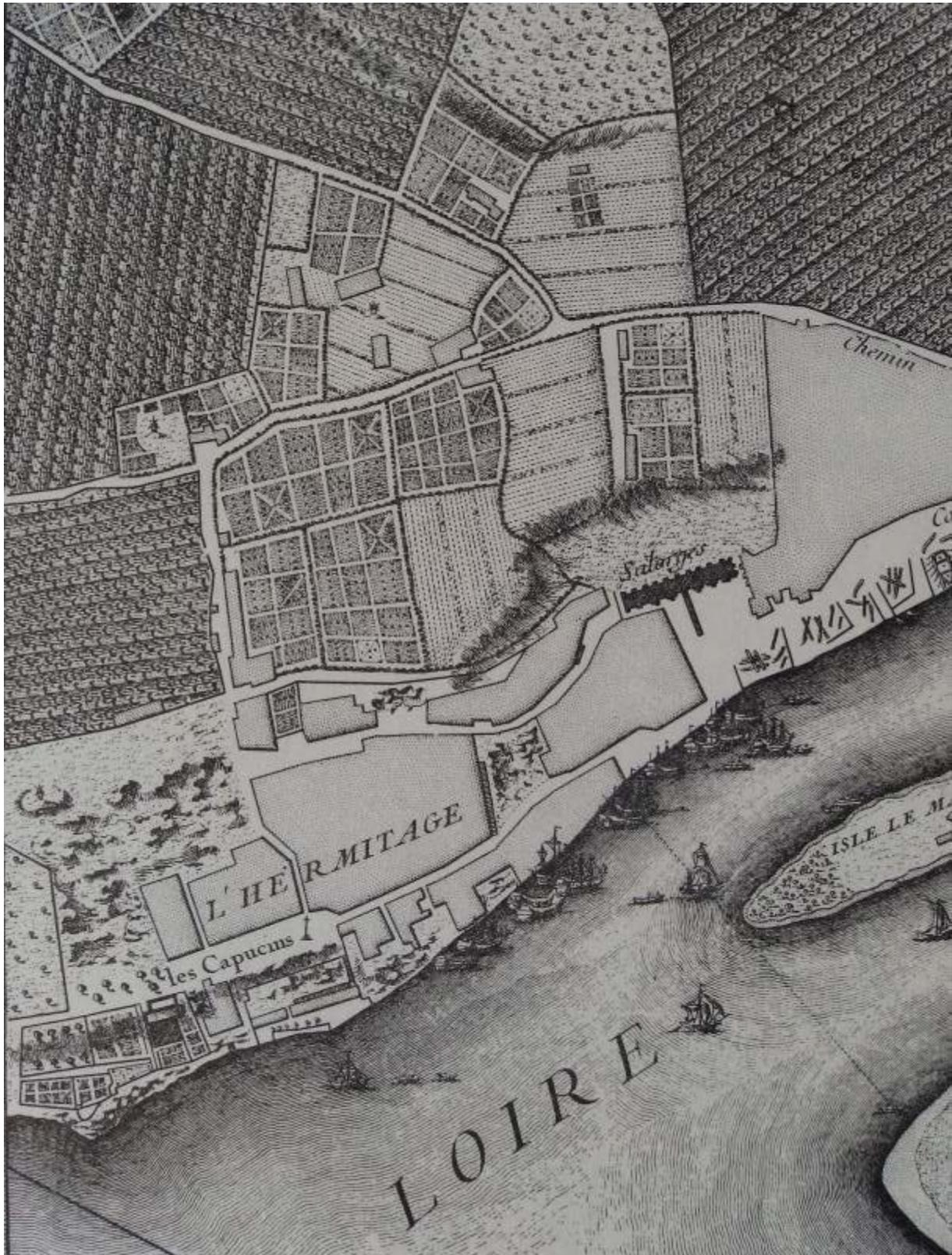
Ce quartier, nantais depuis la Révolution, c'est l'Hermitage ; on le nomme aussi « Miséry ». Athanase Ollivier, qui y fut curé au début du 20^{ème} siècle, rappelle qu'il devait son nom à un ermite, le frère Gilles Bellyan ; il s'était installé en 1529 dans une petite maison construite par les seigneurs de la Hautière ou de Luzançay pour loger le gardien de la cave où ils conservaient leurs vins. Le coteau était alors en grande partie occupé par des vignes, appartenant aux seigneurs de Luzançay, dont le château est dit « en ruines » lors de l'établissement du cadastre en 1843. Les Capucins succédèrent aux ermites de Miséry en 1622. Le couvent, qui dépendait des Grands Capucins de la Fosse, n'accueillait qu'un petit nombre de moines, d'où son nom de « Petits Capucins ». Il a disparu en 1791, vendu comme bien national, mais la place, au bas de notre place des Garennnes, a longtemps conservé le nom de place des Petits Capucins.



L'Hermitage au 18^{ème} siècle.

Les constructeurs Mabon et Cracy ont installé leurs chantiers au pied de la Butte

Jusqu'au début de la Révolution, c'est la Chézine qui marquait la limite entre Nantes et Chantenay ; les habitants du quartier de l'Hermitage dépendaient de la paroisse Saint-Martin de Chantenay ; ils s'y faisaient baptiser, ils s'y mariaient, s'y faisaient inhumer. Un des premiers travaux de la Révolution fut de remplacer les paroisses, anciennes divisions administratives du territoire, par des communes. La construction navale s'était déplacée vers l'aval, dans les marais de Chézine ; Nantes en profita pour s'étendre aux dépens de sa voisine, et la « frontière » entre les deux communes fut repoussée vers l'ouest, au milieu de la rue Fontaine-des-Baronnies, précédant l'annexion de 1908.



*Plan Cacaud, fin du 18^{ème} siècle.
À droite, l'île Lemaire, ou Mabon, selon son propriétaire du moment.*



L'église Sainte-Anne de l'Hermitage, terminée.

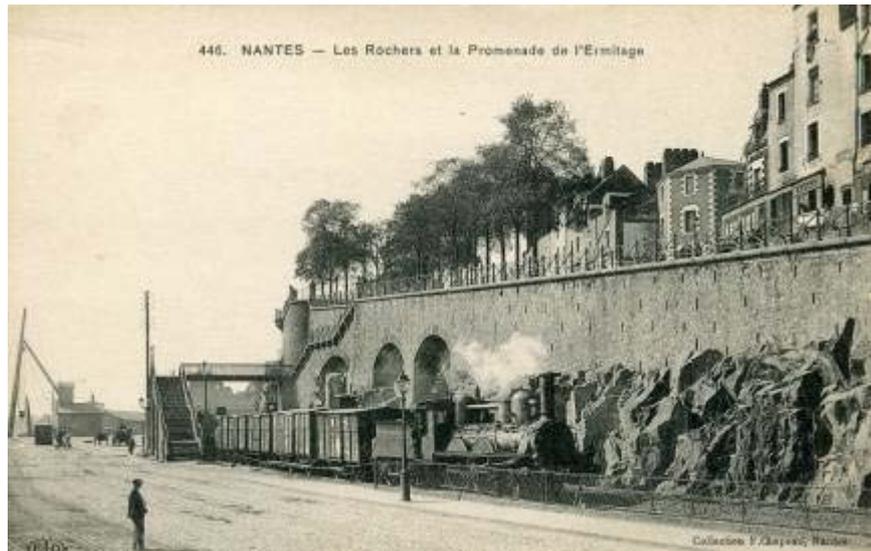
L'activité du port se déplaçait encore plus vers l'aval, où chantiers, entrepôts, ateliers, profitaient d'espaces encore libres pour s'installer, ce qui attirait une main-d'œuvre nombreuse. En 1845, la population du quartier de l'Hermitage était devenue suffisamment importante pour justifier la création d'une nouvelle paroisse nantaise. Jean-Baptiste Blineau, peintre en bâtiment, 5 quai d'Aiguillon, et son épouse Eugénie Berra, possèdent des terrains sur le plateau de Miséry ; ils en cèdent une partie pour y construire une église. Ce ne doit pas constituer une mauvaise affaire : le maire, Ferdinand Favre, et son conseil municipal, soupçonnent que les nombreuses créations de paroisses à cette époque répondent bien sûr à de profonds sentiments religieux, mais que la spéculation foncière n'y est pas totalement étrangère ; les terrains qui entourent les nouvelles églises prennent une sérieuse plus-value !

La même ordonnance royale autorise la création de deux nouvelles « succursales » nantaises, Saint-Joseph-de-Porterie à l'est de la ville, Sainte-Anne-de-l'Hermitage à l'ouest. L'église est rapidement construite, et son

premier desservant est nommé, Jean-Noël Le Huédé. Il est né le 16 août 1807 au Bourg-de-Batz (Batz-sur-Mer), dans une famille de paludiers. Après des études au collège de Guérande, il se fait séminariste, et reçoit l'ordination en 1830, devient professeur de mathématique au Petit Séminaire de Nantes, vicaire à Chantenay, missionnaire diocésain. Le 22 novembre 1846, il est installé comme desservant de la nouvelle « succursale », qui devient paroisse à part entière en 1857. Il y restera 38 ans, jusqu'à son décès le 6 décembre 1884.

La nouvelle paroisse lui doit-elle son nom de Sainte Anne ? Ses biographes soulignent sa dévotion envers la patronne des marins et des Bretons ; pendant ses études, à la suite d'une grave maladie, il avait fait le vœu de cheminer à pied jusqu'à Sainte-Anne-d'Auray dès sa guérison. En 1846, son église n'a pas encore de clocher, elle n'a qu'une nef, et va rapidement se trouver trop petite. Ses collègues et voisins ne lui font pas trop de cadeaux : le cimetière le plus proche, celui de Chantenay, n'accepte plus ses inhumations, qui doivent se faire à Miséricorde ; il lui faudra attendre deux ans pour que la Ville lui ouvre un cimetière, pas trop éloigné de l'église, le 24 juillet 1848. Notre-Dame-de-Bon-Port, pourtant bien plus riche, lui dispute un des côtés de la rue des Salorges, qui sépare les deux paroisses.

En 1851, le chemin de fer arrive à Nantes ; en 1857, la ligne est prolongée jusqu'à Saint-Nazaire, devenue l'avant-port de Nantes ; en 1863, la ligne Nantes-Lorient-Quimper entre en service. En quelques années, l'Hermitage devient un des principaux quartiers bretons de Nantes. Le recensement de 1846 n'indique pas les origines des recensés, et sépare ce



Lorsque le train passait au pied de la rue de l'Hermitage...

qui constitue le territoire de la paroisse en une partie urbaine (les rues et les quais) et une partie rurale (les villages de Pilleux, de la Hautière, de la Béhinière...) ; les patronymes bretons n'y sont pas très fréquents. Au recensement de 1876, la partie urbaine a gagné un millier d'habitants ; sur ces 4 685 habitants des voies qui entourent l'église ou qui bordent le fleuve, 626 sont nés dans les Côtes-du-Nord, 175 dans le Morbihan, 152 dans le Finistère, 64 en Ille-et-Vilaine. Beaucoup de ces Bretons

sont venus avec leur famille, parfois nombreuse. L'Algérie, qu'on leur propose, ne les attire guère. En cette seconde moitié du 19^{ème} siècle, les rapports succèdent aux rapports, plus alarmants les uns que les autres, le maire reçoit pétition sur pétition, contre la misère, contre l'insécurité : une situation que l'on compare irrésistiblement à celle du temps actuel ; mais les misérables immigrés, alors, sont en grande majorité des Bas Bretons, des « Bretons bretonnants ».



*Les Bretons à la Hautière
Un jour de fête ?*

La caserne des Douanes, rue du Roi Baco, constitue un monde à part. Environ 240 douaniers y vivent, une centaine avec leur famille, les autres en célibataires. La moitié est née à Nantes ou dans le département de la Loire-Inférieure ; les autres arrivent de la Vendée (48), de la Manche (28), du Morbihan (12), des Côtes-du-Nord (11) et de quelques départements plus lointains. En 1821, le commissaire de police du 6^{ème} arrondissement signalait que marins et douaniers étaient « gens qui ne peuvent pas s'accorder », et qu'il avait déjà demandé des gardes pour maintenir l'ordre sur la place des Petits Capucins et sur l'escalier des Cent Pas.



Les carrières de Miséry au début du 20^{ème} siècle

assez longtemps au passage des charrettes, aux grandes entrées de la ville ; carriers, perreyeurs, tailleurs de pierre, paveurs y trouvent de l'ouvrage. Le terrain de la carrière constituait, à l'origine, le parc de la Hautière ; en 1800-1801, la partie exploitée est épuisée, il faut l'agrandir vers le nord. L'État achète alors à la famille de Luzançay, propriétaire, une autre portion du parc, et autorise la

Les hommes trouvent du travail surtout sur les chantiers navals des quais et de l'île Mabon (ou île Lemaire) : chaudronniers (les « choumacs »), charpentiers, gréeurs, calfats, cordiers, poulieurs, tonneliers, portefaix et bousqueurs, scieurs de long, forgerons (il existe plusieurs ateliers), et bien sûr, 124 marins en 1846.

Miséry, la Pierre Nantaise, ce sont aussi des carrières, qui fournissent, dit-on, le seul matériau capable de résister



La brasserie est encore sur le quai, et aussi, semble-t-il, dans la carrière de Miséry.

Ville à en tirer son pavé. En 1830, il faut à nouveau agrandir ; en 1841, la Ville achète le reste du parc. À mesure que la carrière recule vers le nord, elle libère du terrain nivelé aux abords des quais. Une rue est ouverte pour desservir le front de taille. Les terrains inutilisés intéressent les industriels. Le 2 avril 1826, la Ville a vendu à la Société des Brasseries nantaises une parcelle, précédemment utilisée par le carrier Charrière. La brasserie passe entre plusieurs mains avant de tomber entre celles d'Eugène Burgelin, qui y est recensé en 1846 avec trois ouvriers brasseurs. Le 15 octobre 1884, Burgelin vient de terminer la construction de sa nouvelle usine sur le terrain qu'il a acheté à la Ville dans

les carrières. Son égout va passer sous la ligne du tramway. Il « apporte à Nantes, assure-t-il, une industrie nouvelle, celle de la fabrication de la bière allemande et de la glace ». En 1906, elle fusionne avec deux autres brasseries (Schaeffer et Rothenbach), et devient *La Meuse*, une des grandes entreprises regrettées des vieux Nantais, qui employait 400 ouvriers en 1951.

En 1843, la brasserie de René Plumard, 5 quai Saint-Louis, s'ouvre d'un côté sur la Loire, et de l'autre sur la rue de Luzançay, devenue rue Marcel-Sembaat. Elle comprend un atelier de tonnellerie, deux germoirs, une écurie, des chaudières, une étuve, des greniers ... AMN G 1 528

Les trois ou quatre moulins à vent du coteau, moulins de Luzançay, moulin des Poules, achèvent leur carrière et emploient encore des meuniers. Sur le quai de la Loire, à la Sécherie, le moulin des Thébaud (Maison fondée en 1775, disent les factures) aura vite raison de ses petits concurrents de la Butte. En octobre 1815, le bâtiment de la Sécherie menace ruine, surtout du côté Loire. Il faut fermer le quai à sa hauteur et l'abattre immédiatement. Il appartient à Thébaud qui est autorisé à le démolir en partie et à remonter un bâtiment de moindre hauteur. En 1862, les minotiers y installent une machine à vapeur de 40 CV chauffée à la houille. Après une association avec d'autres minoteries du département, la maison Thébaud devient *Les Grands Moulins de la Loire*. Vers 1881, la minoterie est reconstruite ; c'est, dit la presse nantaise, « le premier grand ouvrage en ciment construit dans le monde. » Le bâtiment est toujours là, avec son armature de ciment cachée sous un revêtement bleu ; verrue qui nous cache le fleuve, grognent les uns ; pièce exceptionnelle de l'histoire du patrimoine bâti, rétorquent les autres.

À la fin du 18^{ème} siècle, Michel-Pierre Thébaud, fils d'un marchand de la paroisse Saint-Saturnin (près de Sainte-Croix), est directeur, ou régisseur, de la « sécherie » du quai Saint-Louis. Une sécherie sert à sécher le poisson, la pâte à papier, et bien d'autres produits humides pour leur éviter la fermentation qui les rendrait inutilisables. Ici, c'est probablement du grain destiné à l'exportation qu'on fait sécher.

Avec ses descendants (l'un d'eux possède en 1843 un moulin à vent voisin du Moulin des Poules, sur la Butte), Henry, Émile, Prosper, naît une des grandes minoteries du pays nantais.

L'agent-recenseur de 1846 a noté la présence de quelques raffineurs ; il existe en effet, au moins depuis 1818, quai de la Sécherie (ou de la Piperie), une raffinerie Allonneau, puis Coquebert et Allonneau. En 1824, Louis Say s'y installe, mais doit faire restaurer les bâtiments qui ont été incendiés. Cette entreprise précède « la Raff », la grande raffinerie de Chantenay qui sera construite plus tard au Cordon Bleu.

Les ferblantiers sont là pour nous rappeler que la partie ouest de Nantes est le secteur des conserveries. Pierre-Joseph Colin s'est installé rue des Salorges en 1824. Il a fait faillite en 1843, mais d'autres conserveries l'ont suivi aux environs. Les ferblantiers Védry, propriétaires sur la Butte, originaires d'Allanche, dans le Cantal, lui fabriquent des boîtes métalliques².

² Claude Kahn et Jean Landais, *Nantes et les Nantais sous le Second Empire*, 1992.

Au recensement de 1876, on retrouve les mêmes professions, mais les marins sont bien moins nombreux (76 au lieu de 124 : effet Saint-Nazaire ?). De nouveaux métiers apparaissent : ajusteur, perceur ; la construction des bateaux évolue, on passe du bois au fer. Par contre, les emplois non qualifiés explosent : 365 manœuvres et journaliers sur 2044 métiers recensés (hors douaniers). Ils logent surtout rue de l'Hermitage et rue du Roi Baco, deux des rues les plus peuplées du quartier, mais aussi dans les « cours », sortes d'étroits passages où s'entasse toute la misère du monde : cours Drouin, Duval et Durand, ouvertes sur la rue du Roi Baco ; cour Porcher et cour des Hervés, derrière la rue de l'Hermitage. Ces cours ont aussi la particularité d'héberger la plus forte proportion de Bretons par rapport à leur population totale.

Beaucoup de femmes travaillent. Leur premier métier qualifié est celui de tailleuse (171), ce qui révélerait l'existence d'ateliers de confection aux environs. 68 cigarières sont recensées en 1876 ; à l'autre bout de la ville, la « Manu » s'est ouverte en 1857. C'est bien loin de Sainte Anne, direz-vous ; et les tramways de la première ligne, Doulon-Chantenay, ne rouleront qu'en 1879. En 1843, quatre bateaux à laver sont amarrés aux quais d'Aiguillon et de la Piperie ; ils sont pourvus de 2 à 4 fourneaux, de 6 à 13 gargottes, et de 9 à 17 bancs « non couverts ».

Un commerce de détail, tenu souvent par les épouses, ravitaille la population : marchands de denrées, de poisson, bouchers, boulangers (et fouaciers), charcutiers, et deux pharmaciens... Certains sont très spécialisés : marchands de bonbons, d'allumettes, de « coco », de faïence, de cirage, quincailler, horlogers. Les cafés, débits de boissons, sont bien moins nombreux qu'on aurait pu s'y attendre : sept établissements seulement (enfin... ceux qui sont déclarés).

Nantes, ses Cours, ses riches quartiers Graslin, de Launay, ses « Folies », les immeubles cosus du quai de la Fosse, son grand théâtre, si souvent décrits... Le petit peuple laborieux vit bien loin de toutes ces beautés. La Butte, depuis longtemps, fait partie des quartiers les plus déshérités de la ville. Les chemins se fraient leur passage à flanc de coteau, s'accrochent au-dessus des carrières. En 1790, rue du Roi Baco, un roulier, Julien Pellard, a basculé dans le trou avec son attelage ; il a fallu obliger les propriétaires à rehausser les murs qui protègent du vide. La sortie de la rue est encombrée par une vieille salorge en ruine qui appartient au sieur Saint-Pern. En 1805, un éboulement a emporté les deux tiers de la largeur de la rue, les maisons voisines sont menacées. Le passage qui conduit vers le Moulin des Poules a été coupé par la corderie de M. Chala, qui transforme les chemins voisins en un « *cloaque empesté par les latrines* ». Le « vieux chemin de Couëron » qui conduit de Launay à Chantenay est devenu impraticable à cause des « barricades », des latrines coulantes, des ponts qui encombrent la voie publique. Les douaniers eux-mêmes se plaignent, en 1822 : la rue du Roi Baco, qui dessert leur caserne, est devenue « *inabordable* » par temps de pluie ; par endroits, ils ont de l'eau jusqu'aux genoux en rentrant à la caserne.

40 ans plus tard... Un rapport du commissaire central du 3 septembre 1865 le rappelle une fois de plus. « *Le quartier de l'Hermitage est de temps ancien très insalubre, notamment les cours des Hervés, Porcher, Durand, Duval, Leroy et des Grands Jardins, ce qui a fait l'objet de plusieurs rapports motivés au Conseil de salubrité, qui appelle tous les ans l'attention de l'administration municipale sur la situation déplorable de ce quartier, dans lequel le choléra a sévi d'une manière meurtrière, notamment en l'année 1849.*

En général les habitants bas bretons très pauvres sont entassés dans de vieux bâtiments resserrés et insuffisamment aérés relativement au nombre des malheureux qui y vivent avec indifférence dans leurs réduits malsains, sans jour ni air, au milieu d'ordures immondes, et respirent les odeurs fétides des matières qui se déversent des évier sur le sol dans des ruisseaux à ciel ouvert, ainsi que les

infiltrations inévitables des fosses d'aisance sans cuves étanches dépourvues de tuyaux à prise d'air. Cette situation doit être considérée comme causes occasionnelles de quelques cas de cholérine qui viennent de se manifester dans ce quartier. » Le Bois-Hardy, Barbin, l'Entrepôt (place René-Bouhier), le Marchix, les ruelles du quai de la Fosse, hébergent ces misérables immigrés, causes de tous les maux ; en ce milieu du 19^{ème} siècle, il s'agit presque toujours des « bas bretons ».

« La commission des logements insalubres continue de remplir sa mission avec une persévérance et un zèle dignes des plus grands éloges. Les rapports généraux de ses investigations sur les 2^o, 4^o, 5^o et 6^o arrondissements doivent être prochainement remis à l'administration municipale, s'ils ne lui ont pas déjà été adressés.

On rapporte que la commission a cru devoir appeler l'attention de l'autorité sur les causes d'insalubrité résultant des émigrations de bas-Bretons qui viennent s'abattre sur les quartiers les plus misérables de notre ville. Ces bas-Bretons ne sont autres que des citoyens comme nous, que des Français malheureux, délaissés de la société, et dont il faut prendre soin, qu'il faut faire instruire et faire vivre par le travail. Mais il est urgent, tout d'abord, de leur assurer des moyens de subsistance dans leurs départements respectifs, où la question de prévoyance, de fraternité et d'égalité paraît être encore dans l'enfance. Ce sont les quartiers malsains qu'on doit assainir, et c'est là ce qui résultera du travail de la commission des logements insalubres. Notre société est mal organisée, il faut la réformer, il faut en extirper la misère, le paupérisme, cette plaie des régimes monarchiques. En naissant, l'homme a le droit de vivre, qu'il habite une chaumière, une mansarde, un château ou un palais. Plus tard, alors qu'il est en âge d'entrer dans le monde, il doit avoir le droit de pourvoir à ses besoins par le travail. C'est à la société qu'il appartient de développer ses instincts laborieux, de le rendre digne du titre de citoyen, et de lui procurer du travail quand il en manque par des circonstances indépendantes de sa volonté. Le droit au travail est la conséquence forcée du droit de vivre.

Victor Mangin père »³



Le rapport cite le cas de plusieurs femmes « assez gravement malades » (symptômes de la cholérine). Des mesures sont proposées : blanchir à la chaux vive l'intérieur et l'extérieur des habitations ; diriger des conduites d'eau du service de la ville dans les ruisseaux des cours et allées « qui sont par la vétusté des cons-

³ *Le National de l'Ouest*, 3 mai 1851

tructions et leur état de saleté de véritables cloaques », ce qui permettrait un nettoyage journalier ; établir des caniveaux dallés avec irrigation ; installer quelques bornes-fontaines, « *cette agglomération de population pauvre et sale n'en possédant en tout que trois et qui ne fonctionnent encore que très irrégulièrement* » et ne sont pas disposées à de bons endroits ; faire établir des fosses d'aisances avec des cuves étanches avec aération. Mais ce ne serait que du provisoire ; l'insalubrité ne disparaîtra de ce quartier « que par l'expulsion de ceux qui en habitent les bâtiments étroits sans air ni jour, et la reconstruction d'habitations plus spacieuses. »

Les propriétaires – on en qualifierait certains, aujourd'hui, de véritables « marchands de sommeil » – sont priés de remédier tout de suite à quelques situations particulièrement préoccupantes : un « *bassin à l'air libre qui reçoit le dépôt de matières fécales et liquides* » ; des « *lieux d'aisance sans cuvette placés à côté de la seule fenêtre du logement occupés par les époux Doisy, cabaretiers* » ; « *plusieurs logements situés en sous-sol sont occupés par de nombreuses familles* » ; un cabaret avec des « *lieux d'aisances dont le siège est à jour, sans fermeture, avec rigole de dégorgeement du trop-plein qui s'écoule dans la cour* » ; des « *lieux d'aisances* » « *situés dans un caveau sous l'escalier de plusieurs logements qui en sont infectés* » ; une chambre occupée par une famille, « *remplie d'immondices de toutes sortes* » ; un égout « *prenant sa source du haut de la rue du roi Baco et aboutit sur des marches de l'allée où l'eau corrompue s'infiltré et fait cascade en se déversant sur ces marches* ». Les rapports succèdent aux rapports, plus abominables les uns que les autres, dénonçant « *ces invasions de mendiants qui nous viennent des campagnes de la Bretagne* ». « *Ajou-*



Les habitations ouvrières du Familistère de Guise

À partir de 1859, une grande partie des bénéfices de l'usine de Guise (Aisne) sert à construire des logements sains, une école (obligatoire de 6 à 14 ans), une nurserie, une buanderie-bains-douches, un théâtre... pour le personnel de l'entreprise. Le patron, Jean-Baptiste-André Godin (1817-1888), saint-simonien, habite lui-même dans un de ces logements. Combien a-t-il fait d'émules dans le « patronat social » de Nantes ?

tons que la plupart de ces malheureux ne comprennent que le bas-breton, et qu'il est presque impossible aux agents de l'autorité de s'en faire comprendre. »⁴

Il ne manque à la Ville que les fonds pour améliorer cette situation lamentable, mais les mauvais esprits trouveront que l'argent ne manque guère pour poursuivre l'édification dans le voisinage (à 1 kilomètre à peine) du riche lotissement du quartier de Launay, pour permettre à M. Chenantais de semer ses bâtisses ostentatoires dans la ville et dans le département. Le 25 juin 1849, les conseillers municipaux A. Chérot et Daniel Lacombe proposent au Conseil un moyen d'améliorer l'habitat des classes défavorisées : comme cela s'est fait à Paris, on pourrait confier à un entrepreneur la construction d'une « cité ouvrière » pouvant loger 500 personnes, ce qui coûterait 200 à 250 000 F. La Ville garantirait l'emprunt nécessaire, et assurerait au constructeur un intérêt de 5 %. MM. Galbaud du Fort et de Goulaine, ainsi que le maire Évariste Colombel et la majorité du Conseil sont totalement opposés à ce projet, et M. de Goulaine fait adopter une délibération : si les logements ouvriers sont malsains, c'est parce qu'ils sont malpropres, qu'ils manquent d'air et de lumière. On l'aurait deviné ! Ces messieurs ont du mal à réaliser que les égouts du quartier sont inexistant, que les maisons sont rarement équipées de fosses étanches et entretenues, qu'après une journée de douze heures de travail, descendre et remonter les « cent marches » pour atteindre le grand collecteur municipal, la Loire, n'est pas une partie de plaisir pour le manoeuvre ou pour la lingère. Ils n'ont guère les moyens, eux, de payer une petite bonne, même bretonne, pour se faire aider. Et puis, ce qui fait surtout peur, en cette période de crise de 1848-49, « dans les temps difficiles, quand le chômage ou l'excessive cherté des vivres rendent la vie si dure aux travailleurs, la réunion d'un grand nombre d'ouvriers dans un même local ne serait-elle pas une cause d'inquiétude pour la cité ; et dans tous les temps, la jeune famille de l'ouvrier serait-elle suffisamment protégée contre les séductions et l'entraînement du mauvais exemple ? » Nantes n'a pas échappé aux mouvements de révolte, des grèves ont éclaté. Le Conseil « émet le vœu que le Gouvernement propose une loi déterminant les conditions d'hygiène et de salubrité, que l'autorité municipale aurait le droit de faire observer dans les maisons particulières de chaque localité. » La municipalité éprouve cependant le besoin d'agir. Le 20 janvier 1850, un arrêté du maire est placardé sur les murs de la ville : « Reconstruction de logements d'ouvriers ». Des primes seront attribuées aux propriétaires qui feront des constructions neuves ou qui amélioreront les constructions anciennes. Toute chambre devra être équipée d'une cheminée, et devra pouvoir loger une famille, le père, la mère et au moins deux enfants. On devra trouver des latrines à chaque étage de l'immeuble, ainsi qu'un évier « bien ventilé ».

1851. Le ministère de la Justice et des Cultes vient d'accorder un crédit pour la reconstruction du Grand Séminaire.

« Nous n'avons point blâmé et nous ne blâmerons point l'allocation accordée pour la reconstruction du grand séminaire, surtout s'il s'agit de le préserver des germes morbifiques ; mais nous avons dit et nous disons encore que, puisqu'on trouve 175 000 fr. pour la reconstruction du grand séminaire, on a mauvaise grâce à ne pas aviser aux moyens de reconstruire l'Hôtel-Dieu, cet asile de pauvres travailleurs malades, infirmes ou blessés, qui tombe en ruines. »

Victor Mangin père, *Le National de l'Ouest*, 14 mai 1851

Les primes promises ont-elles suscité beaucoup de réalisations ? Ce n'est pas sûr. Le quartier s'améliorait, mais bien lentement. En 1826, le rivage du fleuve n'est ni pavé ni empierré. En hiver, il

⁴ Rapport A. Chérot du 25 avril 1851, publié le 15 mai par *Le National de l'Ouest*, le journal de Victor Mangin.

est impraticable, les lourds chariots des carrières le défoncent. Louis Say, le raffineur du quai Saint-Louis, propose de « *faire l'essai de la méthode d'empierrement employée avec tant de succès en Angleterre pour les chemins et pour les rues, méthode qui porte le nom de son inventeur, Mac Adam* ». Les débris de la carrière serviraient à cela. C'est la solution adoptée par les frères Thébaud qui, en 1839, sont autorisés à « macadamiser » le chemin qui longe leur minoterie.

Un des gros problèmes des habitants du plateau, c'est l'accès aux rives de la Loire, où se trouvent les emplois. Il existe bien plusieurs escaliers, entre la rue de l'Hermitage et les quais ; ils sont plus ou moins privés. Un des plus utilisés est l'escalier dit « des Cent Pas », bien visible sur le plan cadastral de 1835, entre la place des Petits Capucins et le quai. Quelques documents expliquent ce que sont ces « Cent Pas ». En 1823, le sieur Weisbrod achète un terrain au n° 17 du quai d'Aiguillon pour y installer un dépôt de bois. Il y trouve un passage portant une plaque avec le nom « ruelle des Cent Pas ». Il va la faire enlever, car ce n'est pas une voie publique. Il fera réparer l'escalier, dont il manque une partie de la rampe. « *Mais, dit-il, il existe de bien plus grands dangers qui sont ceux au-dessus des Roches des deux terrains à commencer depuis le haut de l'escalier des Cent Pas jusqu'à l'endroit appelé la Pierre Nantaise, ce qui présente un précipice affreux qui a déjà occasionné la mort à plusieurs personnes étant au niveau de la rue de l'Hermitage...* »

À quelque distance, le sieur Leroux-Kléber possède une maison « *sise en haut de l'escalier dit de Miséry* » ; l'escalier lui appartient ; en 1847, il propose de le mettre à la disposition du public si toutefois la Ville veut bien y ajouter quelques marches, ouvrir une communication entre sa maison et le plateau, et se charger de l'entretien de l'escalier ; le Conseil municipal donne son accord, cela ne coûtera que 300 F à la Ville et facilitera les communications avec le nouveau quartier qui s'édifie sur la hauteur. Tout cela ne constitue qu'un bricolage provisoire. On veut des travaux plus sérieux.

MAIRIE DE LA VILLE DE NANTES.

TRAVAUX

A EXÉCUTER POUR LA CONSTRUCTION

D'UN

ESCALIER PUBLIC

**Devant communiquer de la place des Garennes au quai
d'Aiguillon.**



Le Maire de la ville de Nantes fait connaître au public que, le 20 janvier 1849, à deux heures de relevée, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Nantes, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction d'un escalier public, destiné à mettre en communication le quai d'Aiguillon avec la place des Garennes, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges, en date du 18 décembre 1848, et aux devis et plan dressés par M. Driollet, architecte voyer en chef, les 30 avril et 1^{er} juin 1847, et approuvés par M. le Préfet, le 21 décembre 1848; desquels cahier des charges, devis et plan, on pourra prendre connaissance, au bureau des Travaux Publics de cette Mairie, tous les jours, ceux fériés exceptés, depuis deux heures du soir jusqu'à quatre.

En Mairie à Nantes, le 5 janvier 1849.

Le Maire:

VORUZ AINÉ, adjoint.



IMPRIMERIE DU COMMERCE — quai de la Fosse, 25 et rue Neuve des Capucins, 40 — VICTOR MANGIN, A NANTES.

Le 11 mai 1835, Monsieur le Maire reçoit une pétition :

« Les habitants des quartiers de l'Hermitage, coteau Miséry, Grands Jardins, quais Palamède⁵ Aiguillon, etc., ont l'honneur de vous exposer que depuis plusieurs années, la mairie a projeté un chemin, ou escalier, qui conduirait de la rivière en montant sur les Garennes. Ce passage est d'autant plus nécessaire que tous les autres sont privatifs, et que l'eau est très rare sur la hauteur dans les années de sécheresse. Nous ne pourrions donc parer à un incendie si un tel malheur nous arrivait, quoiqu'aussi près que possible de la rivière. L'endroit qui paraît destiné pour ce passage, entre les propriétés de Messieurs Pallois et Potel, est aujourd'hui un précipice où s'est laissé choir un jeune homme de quinze ans, qui est brisé. Cet [sic] espèce d'entonnoir serait fatal à ceux qui en approcheraient dans l'obscurité ou par un faux pas. Depuis le chantier Crucy jusqu'au bas de la rue des petits capucins, il n'y a pas une voie publique pour descendre à une rivière, si nécessaire pour tous les besoins de la vie. Nous nous réclamons à votre paternelle sollicitude, Monsieur le Maire, avec l'espoir que vous aurez la bonté de faire droit aux réclamations de vos respectueux et obéissants serviteurs. »
Suivent environ 25 signatures.



La statue, inaugurée le 22 avril 1851

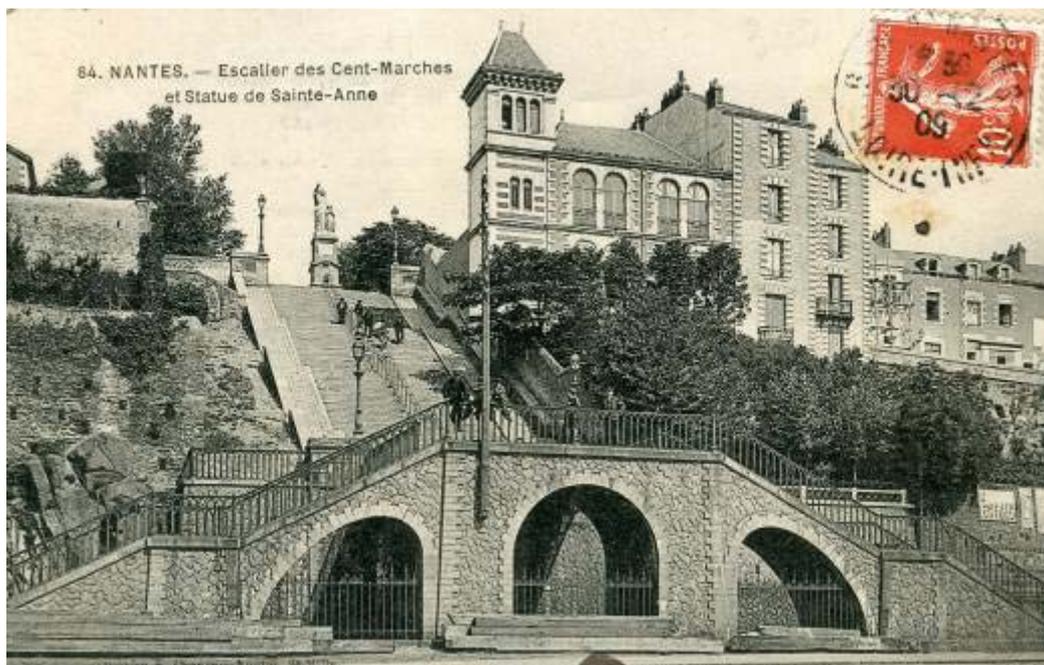
⁵ Le quai d'Aiguillon a dû porter ce nom pendant la Révolution, du nom d'un héros de la Guerre de Troie, inventeur mythique, nous dit Wikipédia, de l'arithmétique, des jeux d'échecs, de dés...

Le 16 décembre 1841, le forgeron Potel, qui possède le terrain du 24 quai de l'Aiguillon (entre le quai et notre Musée Jules-Verne), demande qu'on construise très vite l'escalier qui donnera accès aux Garennes, à l'Hermitage, au Moulin des Poules, à la Hautière. Il promet de donner gratuitement le terrain si le Conseil municipal se décide rapidement. En octobre 1846 enfin, le maire présente au Conseil une liste de projets qui n'ont pas été exécutés par manque de ressources. Parmi eux, celui de « reconstruction de l'escalier du quai d'Aiguillon » mérite une attention particulière, surtout depuis la construction de l'église Sainte-Anne. « *En cas d'incendie dans le quartier de l'Hermitage, la difficulté d'arriver à la Fosse rendrait le danger très grand et les moyens de secours très difficiles* ».

En mai 1847, le maire Ferdinand Favre fait adopter un rapport Chenantais concernant les abords de l'église Sainte-Anne et la construction d'un escalier au quai d'Aiguillon. Le plan et le devis ont été établis par Théodore-Henry Driollet, l'architecte voyer de la Ville ; l'escalier aura une emprise de 14,50 mètres ; les 125 marches, réparties en cinq volées, auront une largeur de 8 mètres. Elles seront taillées dans un granit bleu très dur de premier choix.

Une somme de 19 279 F est inscrite au budget additionnel de la Ville. Nouveau problème : le forgeron Potel est décédé, ses héritiers sont bien moins généreux, la Ville devra recourir à l'expropriation. Le 20 janvier 1849, les travaux de construction de l'escalier sont adjugés à Joseph Martin, entrepreneur, rue Rubens. C'est le serrurier Solassier, rue Lekain, qui fera les rampes. À la fin de l'année, le chantier a pris du retard, à cause de l'expropriation, parce que Martin a traîné. Le mauvais temps est arrivé, des pluies diluviennes ont emporté une partie des remblais, il a fallu édifier des murs pour les maintenir. L'entrepreneur a des problèmes d'argent, personne ne veut lui en prêter, ses ouvriers ont du mal à se faire payer. La crise qui règne alors aide la Ville à se montrer très compréhensive. Non éclairé, l'escalier reste assez dangereux, la nuit ; en septembre 1850, le fondeur Philémon Mesnil, 7 rue Bias, s'engage à fournir quatre candélabres à 400 F pièce, et à les installer solidement pour qu'ils résistent aux plus grands vents.

Le 2 mai 1850, l'escalier, bordé de 26 arbres, est ouvert au public.



L'escalier des Cent Marches, ou de Sainte-Anne, années 1920



*Pidestal de la statue.
Année 1851*

C'est tout un projet urbain qui concerne le nouveau quartier : il sera désenclavé par un prolongement du boulevard Saint-Aignan ; pour marquer dignement cette entrée de Nantes en venant du fleuve, on a prévu d'édifier une « statue colossale » au sommet de l'escalier. Jean-Noël Le Huédé qui, dit-il, est déjà intervenu vigoureusement pour faire accélérer la construc-

tion de l'escalier, propose que la statue soit celle de Sainte Anne. Elle ne coûtera rien à la Ville, il la payera lui-même à l'aide d'une souscription, à l'aide de vide-greniers (à cette époque, on les nommait « bazars ») ; la Ville ne se chargera que de la construction du piédestal. Son projet est accepté. Le 2 septembre 1850, le sculpteur Amédée Ménard invite le maire à venir apprécier le modèle en plâtre, exposé dans les ateliers du fondeur Voruz qui vient de s'installer au milieu des chantiers de la Prairie-au-Duc. La statue de sainte Anne, qui devait être en pierre de Crazanne, sera finalement coulée en fonte de fer. Elle occupera exactement la place de « la Pierre nantaise ». La « Pierre nantaise » était une des curiosités de Nantes, qu'on faisait voir aux touristes de l'époque : un gros rocher, haut de 10 à 12 mètres, sur lequel les enfants s'amusaient à glisser lorsqu'on leur offrait quelques petites pièces.

Le samedi 19 avril 1851, *Le Breton*, le journal de la famille Mellinet, annonce la cérémonie de la bénédiction de la statue ; elle sera présidée par l'évêque Jacquemet. Le 24 avril, *Le National de l'Ouest*, le journal de la famille Mangin qui va devenir *Le Phare de la Loire*, évoque brièvement l'inauguration. Républicain et anticlérical, il conteste vivement le « bazar religieux » appelé à réunir les fonds nécessaires : « *Ce sont des contributions indirectes que le parti clérical prélève en abondance sur la population, et dont le chiffre, resté inconnu, doit être ajouté aux allocations portées au budget de l'État, aux budgets départementaux et aux budgets communaux, pour les dépenses du culte... Quand songera-t-on à réunir le crédit nécessaire à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, cet asile des pauvres travailleurs malades et infirmes ?* »

Athanase Ollivier, un des successeurs de Jean-Noël Le Huédé, raconte :

« *C'était, au soir du mardi de Pâques, 22 avril 1851 : on allait inaugurer et bénir le monument de sainte Anne, érigé au sommet de l'escalier des Cent marches. Une foule immense se presse, de la Loire à l'église, couvrant la rive, la rampe de l'Hermitage et la crête du coteau. Apparaît Sa Grandeur Mgr Jacquemet. Lui formant une incomparable cour d'honneur, voici le clergé de la cité entière et de nombre des paroisses d'alentour, le général Gérard, entouré de son état-major, le préfet Gauja et ses conseillers, le conseil municipal de Nantes, le recteur d'académie et ses officiers.*

Tous les regards saluent maintenant de leur admiration le chef-d'œuvre d'Amédée Ménard, fondu par Voruz : sainte Anne, d'une main, bénissant la Loire, et de l'autre, pressant la jeune Vierge,

debout et les mains jointes, à ses pieds ; sainte Anne, au port majestueux, prolongeant au loin son regard pénétrant et doux, tout imprégné de grandeur et de célestes pensers ; sainte Anne, aux lèvres souriantes, qui semblent vouloir s'ouvrir, pour exprimer tout ce que son cœur a voué d'amour aux Nantais.

Le piédestal, environné de sa sévère guirlande de bronze, porte cette supplication (c'est la fameuse Pierre Nantaise qui va désormais prier pour nous) :

SANCTA ANNA BRITANORUM PATRONA, Nautis et navibus nostris semper faveas. »⁶

Le prêtre se réjouit en pensant que la « puérole devise Neptunus favet eunti » du « suranné Neptune » va se voir remplacée par celle de Sainte Anne, patronne des marins et des Bretons.

« ... La douce et majestueuse figure de Sainte Anne, illuminée d'un rayon d'espérance, la main étendue vers le fleuve qu'elle bénit, pendant que la jeune Marie adresse une prière au Ciel, produit sur l'âme une impression profonde.

Vu du bas de la rampe, ce groupe délicieux est d'un admirable effet, et les guirlandes de fleurs, les couronnes votives qui entouraient le piédestal semblaient, en cachant la pierre, détacher les deux statues qui paraissaient planer au-dessus de ce coteau verdoyant au milieu de la foule groupée sur le sommet.

Bientôt, cette foule s'est ouverte pour laisser passer le cortège en tête duquel marchaient des enfants des écoles chrétiennes, de l'École des Moussettes et des sourds-muets, portant des bannières aux couleurs variées ; puis venait le clergé au milieu duquel marchaient notre respectable évêque et les autorités civiles et militaires. Ce cortège, descendant l'immense escalier en laissant entendre des chants religieux, pendant que la foule, au sommet et sur le quai, s'agenouillait sur son passage, présentait un admirable tableau.

Le cortège a ensuite remonté lentement l'escalier et s'est groupé autour de la statue de Sainte Anne, à l'inauguration de laquelle on a procédé. »

Le Breton, mercredi 23 avril 1851

On avait oublié un détail : la fonte de fer a le fâcheux défaut de s'oxyder ; périodiquement, la statue prenait un air lamentable ; qui devait l'entretenir ? Les services municipaux se dévoueront ; lorsqu'on repeignait les rampes de l'escalier, un pot de peinture supplémentaire ne grevait pas beaucoup les finances de la Ville. Bientôt, on oublia même qui était le propriétaire de la statue : la paroisse ? la commune ? Le sait-on, aujourd'hui ?

⁶ Athanase Ollivier, *Sainte-Anne de Nantes, histoire paroissiale*, 1909, p. 149. Bibliothèque des Archives Municipales.

« *Propriété de la Statue Ste Anne des grands escaliers.*

Un membre du Conseil dit tenir de source sûre et ancienne que la Statue de Ste Anne, socle excepté, qui est placée au haut de l'escalier monumental descendant à la Loire, appartient à la Fabrique ; elle serait, paraît-il, le produit d'une souscription des paroissiens d'alors. Malgré la certitude de propriété à la paroisse, cette statue semble devoir appartenir à la Ville, puisque celle-ci la passe à la peinture chaque fois qu'elle peint rampes et entourage. »

Archives diocésaines, registre de la fabrique de Sainte-Anne, 1902

1856 : le chemin de fer va être prolongé jusqu'à Saint-Nazaire. Où vont-être posées les voies ? Au pied des rochers de la rue de l'Hermitage, comme le propose la Compagnie d'Orléans ? Le chemin de fer y gagnerait en isolement, mais il faudrait détruire de nombreuses maisons abritant 56 ateliers et commerces, dont 9 buvettes, et chasser de nombreux locataires dont on ne sait où ils seront relogés. La municipalité préférerait un passage plus près du fleuve, sur le quai d'Aiguillon, ce qui permettrait d'édifier 400 mètres supplémentaires de quais en eau profonde et améliorerait le trafic maritime.

De 1846 à 1876, le quai d'Aiguillon a vu sa population divisée par 2 : 639 habitants en 1846, 327 en 1876. Mais la rue et la ruelle du Roi Baco, pendant la même période, sont passées de 726 à 1 131 habitants ; les cours (Porcher, des Hervés, Drouin...), de 173 à 375 habitants ; la rue du Moulin des Poules, de 89 à 207 habitants.



Une des passerelles qui relie la rue de l'Hermitage au quai

La proposition de la Compagnie a dû l'emporter ; les voies ferrées passent au pied des rochers ; le bas de l'escalier des Cent Marches est sévèrement écorné. La partie coupée est remplacée par un palier qui surplombe les voies, et deux volées de marches perpendiculaires à l'escalier permettent de descendre sur le quai. L'ensemble forme un perron en pierre qui ne manque pas d'élégance. Entre l'escalier des Cent Marches et le bas de la rue de l'Hermitage, les cartes postales anciennes montrent deux autres escaliers qui joignent la rue et le quai ; les bombardements de la guerre ont dû les faire disparaître. Plus tard, le chemin de fer a été détourné par un long tunnel entre la place Neptune et Chantenay. En 1970, nouvelle modification ; c'est maintenant la circulation automobile qui veut ses aises. On lui élargit le quai d'Aiguillon, l'élégant perron est démoli, reculé, remplacé par une construction en béton qu'on aurait bien du mal à classer parmi les chefs-d'œuvre de l'architecture nantaise.



Le quai de l'Aiguillon, la voie ferrée, le coteau de l'Hermitage. Quelques immeubles s'accrochent encore aux flancs du coteau. La voie ferrée occupe une place importante ; sur la rue, on distingue difficilement les voies du tramway, le tramway à air comprimé d'avant la guerre, puisqu'on ne lui voit pas d'alimentation électrique.

À la fin de l'année 1846, Jean-Noël Le Huédé occupe donc la cure de Sainte-Anne. Pendant 38 ans, il va se battre non seulement pour sa religion, mais aussi pour améliorer la vie des habitants de la Butte. À la première réunion du conseil de fabrique, il fait nommer un chantre et... un « serpent » ! payés chacun 100 F par an. Rassurons-nous : ce « serpent » n'est qu'un musicien qui sait jouer de cet instrument baroque ; il deviendra bientôt organiste. Une première cloche de 100 kg est achetée, ce qui oblige à poser un toit provisoire sur le clocher à peine commencé ; les quelques familles aisées du quartier sont vivement sollicitées : les ferblantiers Védry lui offrent une seconde cloche de 700 kg. Il faut alors boucher tous les trous du clocher : ils servent d'abri à une foule de moineaux qui ravagent les jardins voisins. Pour terminer la construction du clocher, le curé s'adresse directement à l'empereur pour obtenir un secours. Le clocher sera achevé en 1874.

Avec l'arrivée de nombreux immigrants, l'église est vite devenue trop petite ; il la fait allonger, lui ajoute des bas-côtés. Il ouvre une école gratuite qui accueille 300 garçons en 1860, puis une

école de filles dans une rue voisine en 1861, école qu'il doit vite agrandir. Le local est si insalubre qu'un des deux religieuses, malade, a dû regagner son couvent. Comme il n'a toujours pas de presbytère, il acquiert de ses propres deniers une maison, rue Sainte-Marthe, que le conseil de fabrique accepte de lui racheter.

Le voisinage lui donne quelques soucis ; comme beaucoup de logements ne disposent pas du moindre confort, les abords de l'église sont honteusement souillés. Au moment des fêtes de la Sainte-Anne, les rues sont envahies par « *des cases hideuses d'animaux sauvages* », des « *théâtres grossiers* », et même une immense salle de bal, « *tout ce qu'il y a de plus dégoûtant* ». Il trouve des forains jusque sur les marches de l'église ! Ses vicaires sont obligés de chasser les musiciens qui empêchent de s'entendre dans l'église.

La Butte manque d'eau potable. Il a fait creuser un puits près de l'église, y a fait ajouter un bassin avec des robinets en cuivre... qui ont été volés. Certains de ses voisins ont des idées expéditives : en 1875, le maire reçoit une pétition signée par les « gens bien » du quartier : « *Il serait heureux de dégager le quartier de cette foule de malheureux qui l'envahissent, à un moment où tant de monde pourrait profiter des travaux ouverts au nouveau bassin de Saint-Nazaire* ».

On ne se presse pas aux offices autant qu'il le voudrait ; si les femmes et les jeunes filles assistent aux messes, les hommes s'y font plus rares, ce qu'il explique par le fait qu'ils sont bien trop nombreux à lire la mauvaise presse (*Le Phare de la Loire*, en l'occurrence). « *Monsieur le Maire, vous savez que depuis trente ans nos hauteurs et les ruelles de l'Hermitage se sont couvertes de familles bretonnes très nombreuses qu'il importe grandement de moraliser, et dont la langue étrangère nécessite le recours fréquent au ministère d'un prêtre qui connaisse cette langue.* » Finalement, ce sont les Bretons qui lui apporteront de la satisfaction ; ils sont à peu près les seuls hommes à fréquenter l'église. Monseigneur est une fois de plus sollicité pour qu'il leur détache un vicaire sachant parler leur langue.

Au décès de Jean-Noël Le Huédé, le quartier s'est un peu amélioré, mais il reste tant à faire ! On change des noms, la rue du Moulin des Poules devient rue de la Hautière en 1889, et le Petit chemin du Moulin des Poules devient la rue Arégnauveau (un corsaire) en 1900 ; la ruelle des Grands-Jardins devient en 1899 la rue de La Barbinais (un marin), ce que regrette Gabriel Guist'hau, devenu maire : pourquoi supprime-t-on ces noms pittoresques et traditionnels ? En 1906, Édouard Pied⁷ pouvait encore persifler : « *La ruelle [... du Roi Baco] n'est pas faite pour relever le prestige de sa voisine* » ; la cour Duval, avec sa pente, ses pointes de rochers ? « *Une pérégrination à proposer à un membre du Club Alpin* ».

⁷ *Notices sur les rues, ruelles, cours, impasses, quais, ponts, boulevards, places et promenades de la Ville de Nantes*, Édouard Pied, 1906.

Mars 1875

Pétition des habitants de Sainte-Anne et de l'Hermitage

« Il est également juste, Messieurs, de fixer votre attention sur un labyrinthe de rues pitoyables, vrai gîte de choléra, où règne une misère morale et physique dont on ne se doute pas, tant sont répugnants les sentiers qui y conduisent. Tels sont les aboutissants de la ruelle des Grands jardins et de la Cour Porcher. Rien ne serait plus facile et moins coûteux que d'ouvrir sur ce point une rue parallèle à la rue des Perrières, à travers la tenue Diébolte qui est en vente, et d'abattre les quelques maisons insignifiantes de la cour Porcher jusque dans la rue de l'Hermitage, pour obtenir une rue superbe très utile et un débouché des plus intéressants pour l'aspect et la salubrité... »

« Ont signé, tous propriétaires et patentés » ; suivent plusieurs dizaines de signatures.⁸

Les rapports continuent à succéder aux pétitions, exposant aux conseillers municipaux l'état de misère scandaleux des ruelles du quartier. En 1894, *« les cours moins favorisées que les ruelles sont encore plus infectes, les dépôts de saletés et de déjections restent en permanence sur le sol, s'y solidifient pendant le beau temps pour se détremper au moment des pluies qui envoient cette infusion dans les puits des cours, qui eux-mêmes complètent leur alimentation par le liquide que laissent échapper les cuves des cabinets et c'est cette composition que dans le quartier on appelle Eau potable et qui sert à l'alimentation des malheureux habitants, car dans le quartier, il y a bien deux ou trois bornes fontaines, mais tout l'été elles ne donnent de l'eau que le soir à 8 et 10 heures et encore faut-il faire queue, car la foule est nombreuse et la fontaine coule à regret, tandis qu'au centre de la ville, l'eau se perd. »*

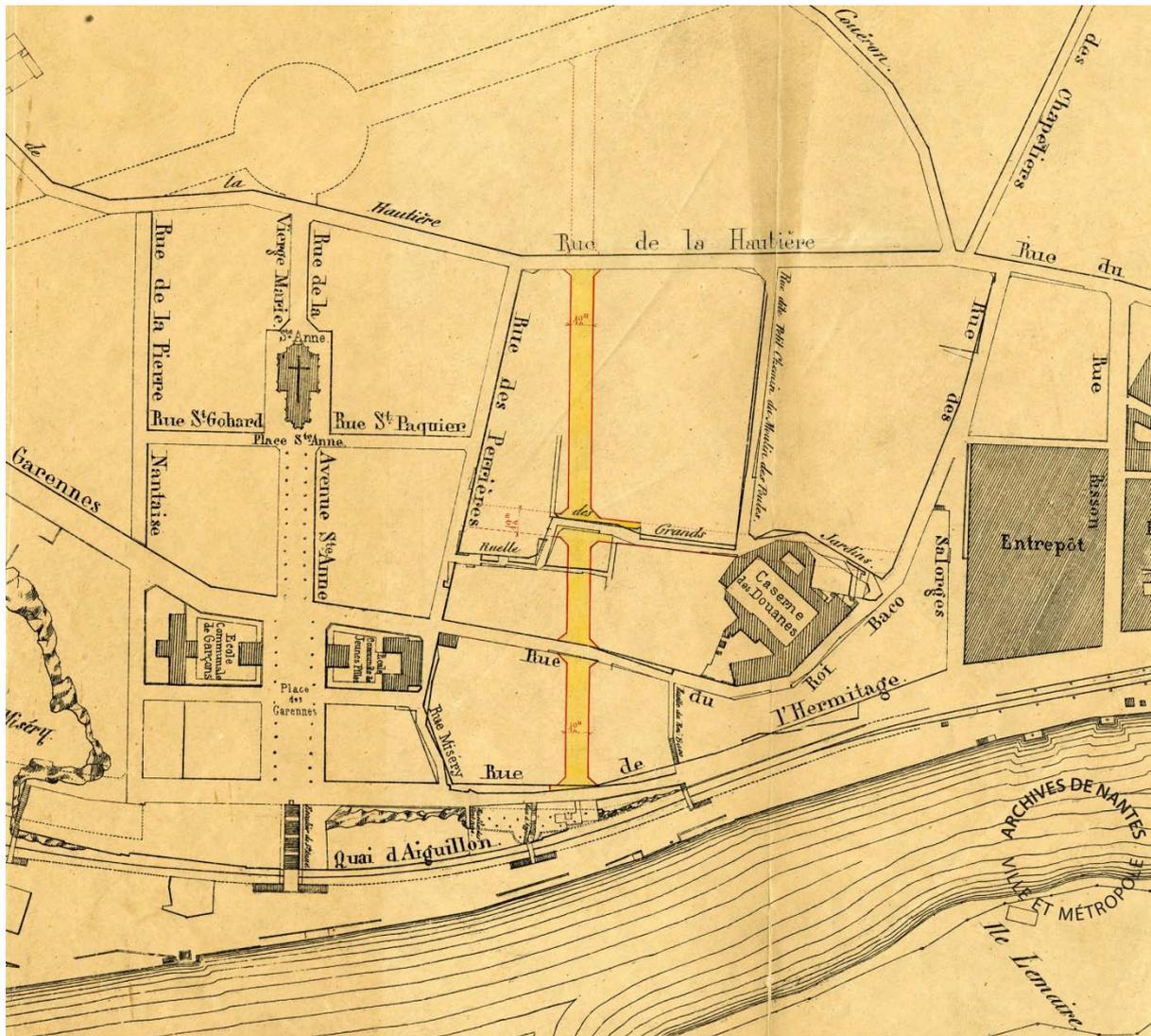
25 juin 1929, Commissariat du 6^{ème} arrondissement

*« Rapport au sujet d'un immeuble délabré situé à Ste Anne
J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'il existe, ruelle des Grands Jardins, un immeuble absolument délabré à usage de maison d'habitation [...]*

La toiture de cet immeuble ne tient plus. La plupart des portes et fenêtres n'existent plus, et par les ouvertures béantes, les voisins y déversent leurs ordures ménagères, urines, etc. De la vieille paille, provenant de paillasses défoncées, pourrit sur le sol, infectant le voisinage.

*Un nommé C. J., maçon, habite le rez-de-chaussée. Le reste de la maison est inhabitable.
Le propriétaire ne percevant aucun loyer depuis 1914 s'en désintéresse totalement... »*

⁸ AMN, 1 O 1292



En 1897-1898, l'ouverture de la rue Duplex entraîne la destruction de quelques-uns des pires taudis de la Butte, dans les cours Perrière-Duval, Drouin, Porcher, des Hervés ; elle donne lieu à divers rapports⁹ qui nous renseignent sur les conditions de logement en cette fin de siècle. Un logement, c'est généralement une seule pièce, dans une bâtisse d'un étage en état « médiocre » ou même franchement mauvais. Le loyer varie de 48 à 90 F par an. La famille Guégan, ruelle des Grands Jardins, se compose du père, de la mère et de cinq enfants de 7 à 16 ans ; elle dispose d'une chambre et d'un caveau, qu'elle paie 72 F pour l'année. Chez Jaffrenou, cour des Hervés, le père, la mère et les sept enfants de 4 à 18 ans occupent une seule chambre, louée 90 F par an. En décembre 1903, une mesure, au numéro 2 de la rue du Roi Baco, s'est en partie écroulée à la suite des pluies. Elle est habitée par une famille Logodin, locataire, qui est priée de déménager immédiatement, sans même y passer la nuit, le reste de la bâtisse risquant de s'écrouler d'un moment à l'autre.

En 1923 encore, un propriétaire propose que la Ville lui achète deux mesures situées dans la cour Lecoq, ruelle des Grands Jardins. « La toiture de cet immeuble ne tient plus », note l'agent municipal chargé de l'enquête, les portes et les fenêtres n'existent plus, et pourtant un maçon y vit. On enjoint au propriétaire de démolir ; en 1938, l'affaire n'est pas encore terminée. La misère est tou-

⁹ Archives Municipales de Nantes, 1 O 549

jours bien présente : en 1905, le curé Athanase Ollivier note qu'un tiers des sépultures qui passent dans son église se fait « *au titre des indigents* ».

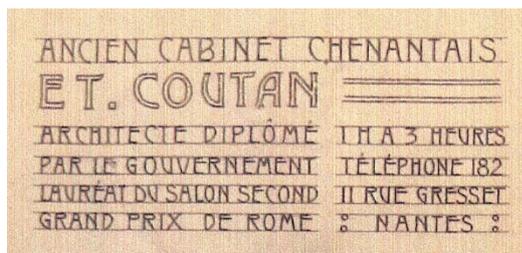
	1835	1850	1860	1872	1886
Charpentier	2,50 Francs	3 à 4,00	2,25 à 3,50	3,00 à 5,00	3,50 à 5,50
Forgeron	2,00	2 à 4,00	2,50 à 4,00	3,00 à 5,00	3,00 à 5,00
Gréeur	2,00	3 à 4,00			
Portefaix	4,00	2,50 à 5,00			
Bousqueur	2,00	1,50			
Tailleur pierre	3,00	2,50 à 3,00	2,00 à 3,50	2,00 à 5,00	3,00 à 5,00
Lingère			0,75 à 1,50	0,75 à 1,50	1,00 à 2,00
Blanchisseuse			0,75 à 1,50	0,80 à 1,25	1,00 à 1,50

Quelques-uns des métiers de la Butte Sainte-Anne ; fourchettes des salaires journaliers (AMN F7 C1 d9)

Un vaste plan d'amélioration du quartier avait été voté en 1876, la rue de l'Hermitage avait été élargie, le boulevard Saint-Aignan prolongé. Il faut attendre 1897 pour que l'ouverture d'une nouvelle rue, la rue Duplex, soit décidée ; on en profite pour construire un établissement de bains et de lavoirs publics, qui sera ouvert le 22 juillet 1901. En 1877, la toute-puissance de l'Église catholique est fortement contestée, la Ville ouvre une école publique de garçons, suivie en 1878 par une école publique de filles, de chaque côté de la place des Garennes. En 1920, l'association *La Maissonnette*, « *Société anonyme coopérative d'Habitations salubres et à bon marché* », édifie neuf maisons à proximité du boulevard Saint-Aignan. En 1936, la Ville commence la construction, rue de l'Hermitage, d'« habitations à bon marché » saines et confortables. Comme dans les chemins de fer, elles comportent plusieurs « classes », selon leur confort. À peine achevées, elles seront en partie détruites par les bombardements, et reconstruites dès la Libération.



*Jardin Maurice-Schwob. L'Épave, par Paul Auban, sculpteur, 1926.
Une Bretonne maudit la mer qui lui a pris son fils.
À Péronne, la même œuvre représente une Picarde qui maudit la guerre.*



L'architecte nantais Étienne Coutan, qui a repris l'agence de Joseph Chenantais, est un enfant du quartier ; son père, Paul-Auguste Coutan, ancien directeur du musée de Nantes, était le principal propriétaire de la rue Arégnauveau ; il avait acheté cette propriété aux héritiers Védry. C'est à Étienne Coutan que la Ville confie l'aménagement du jardin public de Miséry, le parc Maurice-Schwob, au-dessus des car-

rières.

Aujourd'hui, la Butte ne fait pas partie des quartiers huppés de la ville. Si la grande misère a heureusement disparu, les statistiques, avec leurs graphiques et leur cartographie, montrent un secteur dont les revenus sont très légèrement au-dessus de la moyenne nantaise¹⁰. Avec ses panoramas sur la ville et sur la Loire (le Bosphore nantais des poètes), son musée Jules-Verne, son musée du Compagnonnage, son Planétarium, sa fresque des Acadiens, ses dynamiques associations, son vieux patronage *L'Hermine*, le parc des Oblates devenu public depuis peu, ses petites rues tranquilles, la Butte est devenue un des quartiers recherchés de la Ville.

L. Le Bail, avril 2015

Sources :

Aux Archives municipales de Nantes (AMN), les dossiers de voirie de la Ville (séries O et W, par rue), qui présentent de façon très crue les conditions de vie des classes pauvres de la ville ; les registres des recensements ; les journaux de l'époque (*Le National de l'Ouest*, *Le Breton*).

Aux Archives du diocèse, les comptes-rendus de la fabrique de Sainte-Anne ; les ouvrages cités en notes de bas de page. Les archives de la cure de Sainte-Anne, déposées récemment aux Archives du diocèse, n'étaient pas encore disponibles en avril 2015.

Le *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, année 1982, tome 118, p. 107, avait publié une étude de Gilles Bienvenue consacrée au même sujet, *Le quartier Sainte-Anne et l'Hermitage à Nantes*. Cette étude a été « découverte » après la rédaction du texte ci-dessus.

¹⁰ Revue *Place Publique*, n°7 et n°11, articles et cartographies de Danielle Rapetti.

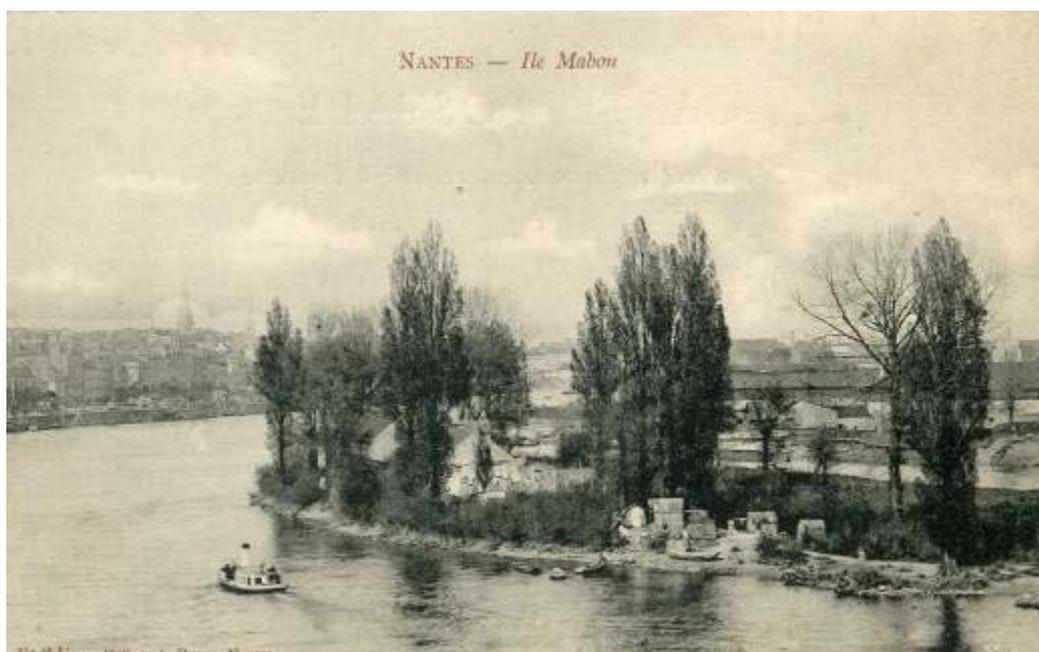
Images de la Butte



Cartes postales des années 1920, reproduisant des gravures anciennes



*Le haut de la rue de l'Hermitage, vers 1920, et les vestiges de la Pierre Nantaise.
Un petit jardin arboré a remplacé quelques immeubles.*



*Au bas de la butte de l'Hermitage, l'île Mabou, ou île Lemaire, faite de sable,
a été détruite pour élargir le fleuve en face des quais et des chantiers.*



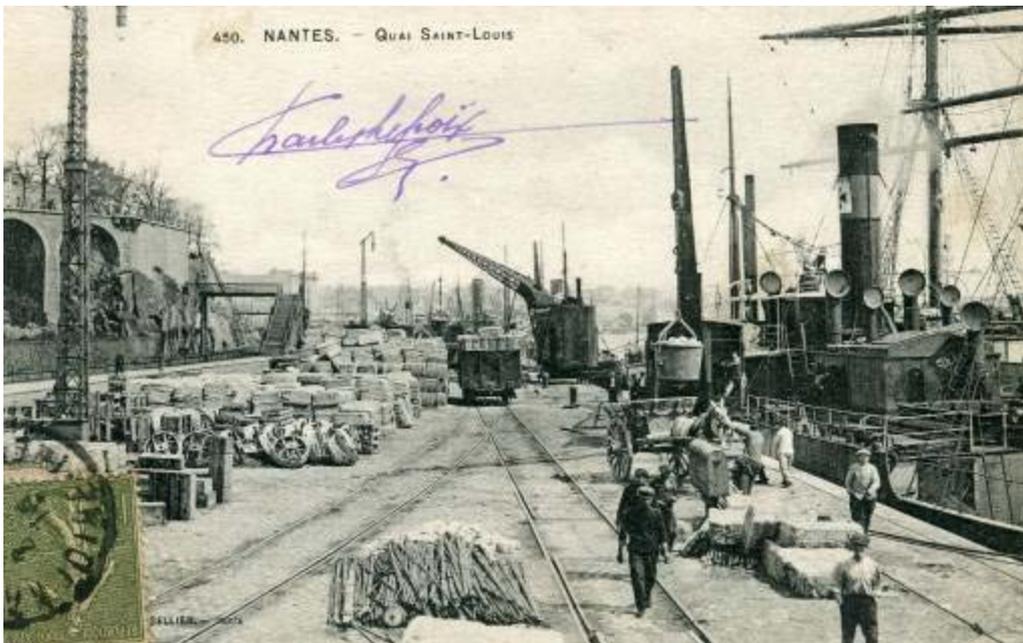
La rue de l'Hermitage vers 1920, rectifiée, à deux niveaux pour ne pas condamner l'entrée des immeubles



La rue de l'Hermitage vue du port. À droite, sous le timbre, la caserne de la Douane.



Les rochers de l'Hermitage, les grands voiliers, le premier tramway nantais, le tramway Mékarski qui fonctionnait à l'air comprimé



Les rochers de l'Hermitage, le quai. La carte a circulé en 1910.



Avenue Sainte-Anne. La carte a été timbrée en 1906.



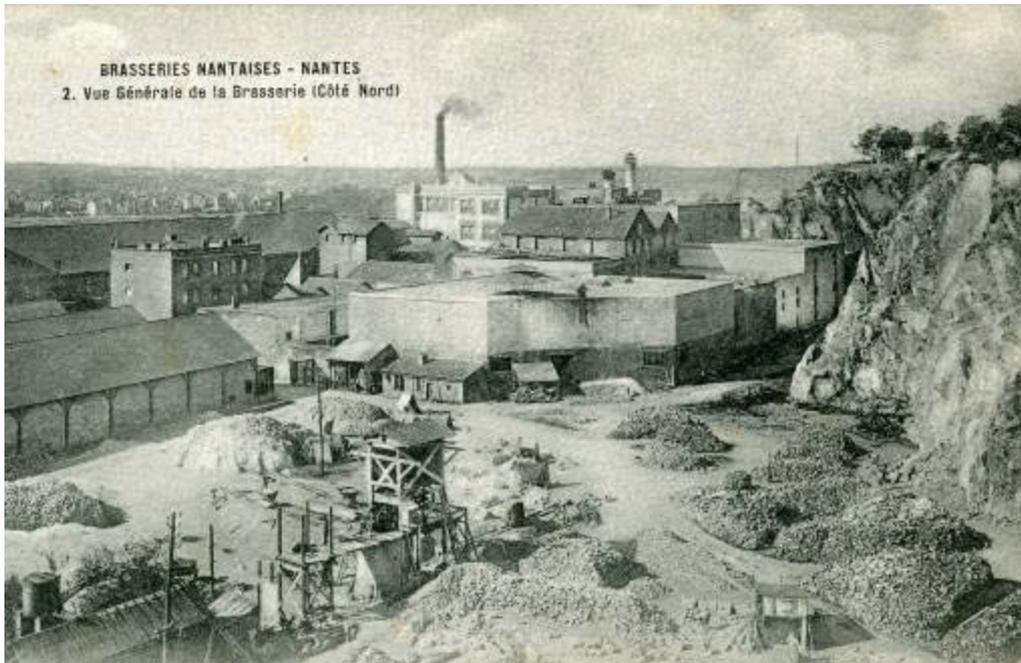
École publique, place des Garennes



*La photo a-t-elle été prise du clocher de Sainte-Anne ?
Début du 20^{ème} siècle : le pont à transbordeur est construit.*



Sur les quais. La carte a circulé en 1905.



Entre les deux guerres, la carrière et la brasserie se partagent le site de Miséry

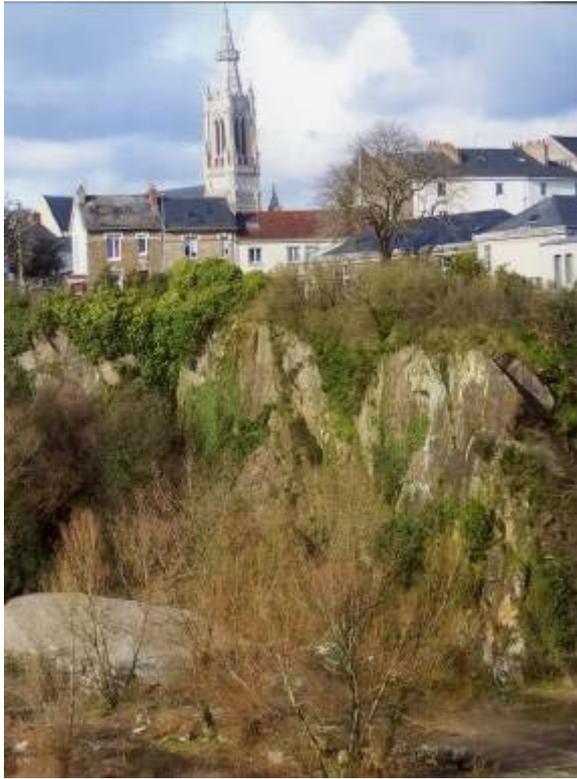




*Le square de Miséry. Carte postale expédiée en janvier 1943.
La photo a été prise avant la guerre. Le jardin est-il encore celui d'Étienne Coutant ?*



*Les carrières de Miséry, vues du parc Maurice-Schwob, devenues terrain de camping provisoire.
Les brasseries ont disparu. Au fond, l'ancienne minoterie, verrue pour les uns,
patrimoine bâti à conserver précieusement pour les autres.*



Carrière de Miséry, 2014



Le bas de l'escalier en 2015



Les huit hôtels particuliers de la place Mellinet (carte postale Artaud)

Pièces jointes

Insalubrité

Rapport de 1851, commission de l'assainissement des logements insalubres de Nantes. Présence des Bas-Bretons.

Article du *National de l'Ouest*, journal de Victor Mangin, 15 mai 1851 (Archives Municipales de Nantes, 16 Pres 14). En janvier 1852, *Le National de l'Ouest*, à la suite d'ennuis avec la censure, devient *Le Phare de la Loire* (Jean-Charles Cozic et Daniel Garnier, *La Presse à Nantes*, 2008)

« Chronique locale

Nous avons promis de donner aujourd'hui le rapport de la commission de l'assainissement insalubres, sur la présence à Nantes des Bas-Bretons qui viennent y chercher ou de l'emploi ou du soulagement à leur misère. Voici ce rapport.

Monsieur le maire,

Dans son rapport du 11 janvier dernier, la commission pour l'assainissement des logements insalubres vous signalait ce fait : que l'insalubrité des logements, dont la raison principale était la malpropreté, avait souvent comme cause première des habitudes de malpropreté, invétérées chez les personnes. Elle vous disait que cette malpropreté personnelle est de plus un agent incessant d'affaiblissement moral et de démoralisation qu'il importe de combattre activement ; et parmi les mesures les plus efficaces, elle vous indiquait la propagation des bains et lavoirs publics, qui ont obtenu un succès si remarquable à Londres et qui paraissent devoir réussir à Rouen de la même manière.

Nous avons la conviction qu'il est possible, avec une ferme volonté et beaucoup de persévérance, de faire pénétrer les améliorations nécessaires dans les classes malheureuses de notre cité ; mais, nous devons le reconnaître, nos espérances se décourageraient, si les quartiers misérables dont nous poursuivons l'assainissement, devaient être régulièrement infectés, le mot n'est pas trop fort, par ces invasions de mendiants qui nous viennent des campagnes de la Bretagne.

Ces populations, étrangères à notre département, chez lesquelles la malpropreté la plus repoussante est une seconde nature, et dont la dégradation morale est descendue à un niveau effrayant, viennent périodiquement encombrer nos quartiers les plus pauvres et les plus insalubres. Elles recherchent et n'obtiennent qu'à des prix élevés, en raison de leur insolvabilité même, des logements où le devoir de l'administration ne lui permet pas de tolérer la présence

d'êtres humains. Ce sont généralement des réduits ou hangars, n'ayant d'autre ouverture qu'une porte pour donner accès à l'air et à la lumière : dont le sol est une boue permanente, entretenue par l'humidité qui suinte des murs et du toit ; sol sur lequel repose l'unique couchette des habitants, un amas de paille recouvert de quelques guenilles fétides. Aussi, une bonne partie des interdictions que nous vous avons demandé de prononcer s'appliquent-elles aux logements de cette catégorie d'habitants ?

Lorsqu'ils parviennent à occuper des habitations qui ne sont pas, par elles-mêmes, dans des conditions d'insalubrité, leurs habitudes d'une malpropreté hideuse, sur la personne, les vêtements, dans toutes les fonctions usuelles de la vie, ne tardent pas à y créer une insalubrité intérieure grave. Ajoutons que la plupart de ces malheureux ne comprennent que le bas-breton, et qu'il est presque impossible aux agents de l'autorité de s'en faire comprendre.

Nous ne saurions trop insister sur ce point, M. le maire ; chacun de leurs séjours est une véritable infection des habitations, qui doit paralyser tous nos efforts et les vôtres, si on n'apporte un remède énergique à ce fléau. Car c'est un véritable fléau, une plaie déplorable que la présence, parmi nos populations, dont la dégradation morale égale la dégradation physique.

Parmi les nombreux faits qui ont affecté profondément la commission, quelques-uns suffiraient pour justifier une pareille appréciation.

Ainsi, un hangar sans fenêtres, dont le sol et les murs étaient pour ainsi dire putréfiés, était occupé par deux jeunes filles, deux sœurs, toutes deux mères, ne comprenant pas un mot de français, et n'ayant d'autres moyens d'existence, pour elles deux et trois enfants, que la plus abjecte et la plus misérable prostitution.

Dans d'autres taudis non moins hideux, nous trouvons père, mère, enfants, ne comprenant également que le bas-breton, sans autre mobilier qu'un monceau de paille, sans autre ressource que la mendicité. Puis, quand ils ont obtenu quelques monnaies de la charité privée, le père et souvent la mère se hâtent de se plonger dans une affreuse ivresse d'eau-de-vie et scandalisent ensuite le voisinage par des luttes féroces et des actes d'immoralité révoltante. Les archives judiciaires révéleraient qu'ils entrent pour les trois quarts dans la population qui alimente les bancs des tribunaux de police. En général, ces ménages sont encombrés d'enfants dont l'aspect est navrant.

Nous croyons fermement, monsieur le maire, que l'administration doit se préoccuper sérieusement d'un pareil état de choses. Les mesures tendant à arrêter l'envahissement du mal seraient non moins dans l'intérêt de la population de notre ville que dans le véritable intérêt de ces infortunés.

L'intérêt de la commune est évident. Ces hordes nomades, à raison des conditions hygiéniques où elles vivent, sont une charge pesante pour ses hôpitaux. Elles entretiennent dans nos murs le fléau de la mendicité et rendent stériles les efforts et les sacrifices de l'administration pour la faire disparaître ; ou bien, elles font une concurrence désastreuse à notre population ouvrière dans la recherche du travail. Enfin, elles démoralisent cette même population par l'incessant spectacle de la dégradation la plus infime.

Si la présence de ces malheureux, dans nos murs, apportait une amélioration à leur sort, nous n'aurions pas le courage de demander qu'ils en soient écartés ; bien des considérations peuvent se taire devant un soulagement réel de pareilles misères. Ils ont, comme tous les

citoyens, droit à la liberté de choisir leur résidence sur le sol du pays. Mais si cette liberté souffre des restrictions nécessaires, dans l'intérêt de la société, ce principe de restriction peut être d'autant mieux invoqué, quand il se trouve d'accord avec l'intérêt sainement compris de ceux contre qui l'application est demandée. Or, il n'est pas douteux que ce soit ici le cas. C'est la misère qu'ils fuient en abandonnant leurs campagnes pour se jeter dans notre ville ; mais ils ne font que changer de misère et aggraver leur triste condition.

La plupart ne comprennent ou ne parlent que leur patois breton. Ils sont donc dans l'impossibilité de pouvoir s'employer utilement, sauf le cas exceptionnel de grands travaux de terrassement. La charité publique ne leur est pas accessible parce qu'elle n'est acquise qu'à certaine condition de domicile ; leur seule ressource est la charité privée, c'est-à-dire son exploitation par la mendicité. Logés comme nous l'avons fait connaître, ils sont victimes de nombreuses causes d'insalubrité qui sévissent tout autrement dans les réduits malsains de nos mauvais quartiers que dans les huttes des campagnes. Enfin, ils ont, outre la tentation, toute facilité, dans une grande ville, de s'abandonner à tous les vices auxquels les laisse en pâture l'absence du sens moral à peu près étouffé chez eux, si jamais il y a été développé.

Nous pensons, qu'à tous égards, il importe que cette facilité de quitter les campagnes pour venir croupir dans la misère d'une grande cité comme la nôtre, soit refusée à ces populations. L'administration doit les retenir dans les campagnes ; c'est là qu'elle doit s'occuper de venir en aide à leur misère. Elles y seront toujours plus à la portée d'un travail utile, qui leur fait, d'ailleurs, complètement défaut dans les villes. Elles y seront aussi, près du pasteur de leurs paroisses, à la portée des enseignements de la religion et de la morale, dont elles n'ont pas moins besoin que de pain.

Que le gouvernement, pour arriver à ce but, agisse sur leurs communes. Il le peut, il le doit ; car en les laissant venir ainsi s'engloutir dans cette fange qu'ils entretiennent dans nos cités, le gouvernement est coupable contre la société, coupable contre ces malheureux. Ce n'est point d'ailleurs au travail industriel qu'il faut demander des ressources contre ces misères, c'est au travail agricole. Le premier est limité, le second peut être illimité devant le vaste champ du développement de la consommation. Celui-ci est, de plus, par lui-même, un agent de moralisation. Or, quand il s'agit de développer, de féconder le travail agricole, nous sommes de ceux qui croyons que vouloir, c'est pouvoir. Le tout est de savoir vouloir.

Ces considérations, Monsieur le maire, sont sans doute d'une compétence plus élevée que la nôtre ; mais nous avons dû les indiquer à la justification de la mesure que nous provoquons.

Nous pensons, Monsieur le maire, que l'intérêt de la population que vous administrez, exige que vous vous concertiez à cet égard avec M. le préfet, et dans le cas où ce magistrat n'aurait pas les moyens d'action suffisants, que vous les réclamiez d'accord près du gouvernement. Car il est urgent de porter le fer dans une plaie dont nous étions loin de soupçonner la gravité et l'étendue, avant qu'elles ne se fussent révélées à nous, dans la visite minutieuse que nous faisons de tous les logements pauvres de la ville de Nantes.

Nantes, 25 avril 1851. A. Chérot, vice-président de la commission.

Signé, général Marion de Beaulieu – Yves Berthault – Victor de Cornulier – Mariot – Bobierre – Mahot – Vincent Forest – Bourgerel. »